

Délibération n° 2 - 03- 2016

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 11 mars 2016



L'an deux mil seize, le onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mrs Bernard PIERQUIN, Alain BASTIEN, Bernard MAILLARD, Jack COLLINET, Christian BORGNIET, Nicolas MAZZOLINI, Etienne DRAPIER et Philippe SACREZ.
Mmes Myriam ROGER, Corinne DAUCHY, et Sandrine HANRAS.

Excusés : Madame Hélène LINTZ a donné pouvoir à Monsieur Bernard MAILLARD, Madame Arlette GODET a donné pouvoir à Monsieur Jack COLLINET, Madame Cathy BARBE a donné pouvoir à Monsieur Alain BASTIEN, Madame Guylaine BARRE a donné pouvoir à Madame Corinne DAUCHY.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MAILLARD

Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés : 15

Date d'affichage : 23 MARS 2016

Plan Local d'Urbanisme

Droit de préemption Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 211-1 et suivants et R 221-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé ce jour, vendredi 11 mars 2016

Considérant l'intérêt de pouvoir exercer un droit de préemption afin de permettre la réalisation d'équipements publics et la constitution de réserves foncières,

Considérant la nécessité d'appliquer un droit de préemption renforcé en application du dernier alinéa de l'article L 211-4,

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU.

Cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme :

*affichage pendant un mois en Mairie,

*mention dans deux journaux ci-après désignés :

- Journal l'Ardennais,
- Journal AGRI ARDENNES.

Pour	14
Contre	0
Abstention	1

Fait et délibéré en séance, le 11 mars 2016

Le Maire de WARCQ



Bernard PIERQUIN.

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture le : **23 MARS 2016**

Et publication ou notification du : **23 MARS 2016**

Le Maire

